

REGLEMENTATION ROUTIERE EN SUISSE

- * Sens de circulation et priorité à droite (de nombreuses exceptions sont indiquées par la signalisation). Aux ronds-points, il faut céder le passage à tout véhicule venant de gauche, même non encore engagé dans le rond-point.
- * Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

■ En agglomération : 50 km/h ■ Hors agglomération : 80 km/h

■ Route à chaussées séparées ou « semi-autoroutes » : 100 km/h

■ Autoroute: 120 km/h

* Limitations de vitesse pour les caravanes et véhicules lourds :

■ Route à chaussées séparées : 80 km/h

■ Autoroute: 80 km/h

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0.5 g/l
- 0,1 g/l pour les jeunes conducteurs et professionnels. La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.
- * Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré (amende : 100CHF).
- * Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants de moins de 12 ans mesurant moins d'1,50m doivent être transportés dans des systèmes de retenue adaptés.
- * Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire. Il l'est également depuis 2012 pour les vélos à assistance électrique, catégorisés « cyclomoteurs » (vitesse comprise entre 20 et 45 km/h).
- * Equipement obligatoire à bord du véhicule
- 1 triangle de signalisation
- * L'allumage des feux de croisement de jour ou l'usage des feux diurnes est obligatoire depuis janvier 2014 pour tous les véhicules sauf ceux mis en circulation avant 1970.
- * Dans certaines zones (ex : passages à niveau) ou lorsque la signalisation le précise, il est obligatoire d'éteindre son moteur aux feux rouges.
- * Vignette autoroutes Pour circuler sur les autoroutes de Suisse, vous devrez acheter une vignette (40CHF/32€) qui se substitue aux péages traditionnels. Elle est valable durant l'année imprimée, le mois de décembre précédent et le mois de janvier suivant (Ex. : la vignette 2015 est valable du 1er décembre 2014 au 31 janvier 2016). On la trouve dans de nombreux points de vente en Suisse (bureau de douanes, stations essence, services cantonaux des automobiles et des agences Touring Club Suisse) ainsi qu'à la frontière et auprès des Automobiles Clubs français.

* Stationnement

Les zones bleues sont nombreuses. N'oubliez pas votre disque de stationnement.

